

Les Bois, le 23 janvier 2012

Avis officiel No 3/2012
IMPORTANT

**PROJET DE FUSION DES COMMUNES DES FRANCHES-MONTAGNES ET
ÉQUIPEMENT DE ZONES DE VIABILITÉS**

En raison de l'importance des différents objets qui seront soumis en votation populaire, le Conseil communal a décidé d'organiser deux séances d'informations au lieu d'une prévue initialement pour ces différents objets.

La séance d'informations relative au projet de fusion des communes des Franches-Montagnes aura bien lieu

le mercredi 8 février 2012 à 20h00 à la halle de gymnastique.

La séance d'informations relative aux deux crédits d'investissement en vue de l'équipement des zones de viabilités, "Le Plane Percé" et "Derrie lai Bâme" aura lieu, elle,

**le jeudi 23 février 2012 à 20h00 à la salle polyvalente de la
Fondation Gentit.**

LOCAUX INTER GÉNÉRATIONS

Le Conseil communal rappelle qu'il recherche des bénévoles pour assurer l'ouverture des locaux qui ont été mis à disposition de la population et de la jeunesse.

Ces locaux sont ouverts :

le mercredi après-midi de 15h30-18h00

le vendredi de 9h00-11h00 et de 19h00-21h00.

Les personnes intéressées à assurer l'ouverture de ces locaux peuvent s'annoncer auprès de Monsieur François Huguenin, tél : 032/961.18.01 ou à l'administration communale, tél : 032/961.12.37.

Tournez SVP

Les Bois, le 23 janvier 2012

INTRODUCTION DE LA TAXE AUX SACS

Les quelques jours difficiles du début de l'année passés, le Conseil communal a constaté avec satisfaction que l'usage des sacs taxés s'est rapidement généralisé sur le territoire de la commune. Il remercie la population pour son civisme, et se réjouit d'ores et déjà, de connaître les conséquences financières bénéfiques résultant de l'introduction de la taxe aux sacs.

Il rappelle néanmoins, que seul le PET (bouteilles à boisson) est collecté pour le recyclage. Les emballages plastiques, les bouteilles d'huile, les sachets ayant contenu des liquides (lessive, détergent, autres produits

) ne sont pas en PET et doivent être déposés dans les sacs à ordures.

Conseil communal